

RÈGLEMENT

0 Contrôle de version

Ce document est basé sur la version du 03.01.2024 du règlement italien.

1 Organisation et concept

La Société des Officiers "Circolo degli Ufficiali" de Bellinzone organise un concours international de sport militaire, le Military Cross de Bellinzone. Il s'agit d'une course-relais entre coureurs et cyclistes aux cours de laquelle des exercices de tir et de lancement de grenades devront être effectués. Chaque équipe composée de 4 candidats doit emmener le témoin-relais du début jusqu'à la ligne d'arrivée. Dans la catégorie "coureur simple" les participants effectuent le parcours complet mais ne doivent pas effectuer les exercices intermédiaires.

2 Catégories

2.1 Classification

Les femmes ainsi que les hommes peuvent participer au concours et seront répartis dans les catégories suivantes :

A	Unités et Corps de Troupes Militaires, Ecoles de Recrues et Ecoles de Cadres, Formations de la Sécurité Militaire, Associations Militaires et Paramilitaires.
B	Associations Sportives.
C	Corps de Police, Corps des Gardes-Frontières, Pompiers, Formations de la Protection Civile.
D	Coureurs simples (féminin/masculin), sans exercices complémentaires.

E | Equipes de femmes.

2.2 Equipes mixtes

Les équipes mixtes seront classifiées selon la fonction de leurs participants dans les catégories A, B ou C.

2.3 Age minimum

L'âge minimum des coureurs individuels (Catégorie D) est de 16 ans. Pour les équipes la limite est de 14 ans. Dans les deux cas il est nécessaire d'avoir la permission du représentant légal.

3 Parcours et règlement pour les parcours simples

Les concurrents partent en groupe selon un intervalle déterminé. L'ordre de départ des catégories simples sera déterminé par le comité de direction. Les participants absents au départ prévu ne pourront se représenter à un nouveau départ qu'après le départ du dernier groupe. Les participants doivent activement participer à la prévention de potentiels accidents et prendre en compte les éventuelles personnes et objets qui se trouveraient sur le tracé. Les participants sont tenus de respecter les tracés définis par les organisateurs, sans quoi ils seront disqualifiés.

Les participants doivent atteindre le poste de changement par leurs propres moyens. A la fin de son étape le participant doit rendre son numéro.

3.1 Tracé segment I – Piazza del Sole – Ponte della Torretta, coureurs

Le coureur reçoit le témoin-relais au départ. Avant de passer le témoin-relais au prochain coureur, un lancement d'un corp de jet selon les instructions énoncées au point 4 devra être accompli. Les coureurs simples ne reçoivent pas de témoin-relais.

3.2 Tracé segment II – Ponte della Torretta, cyclistes

Les participants au deuxième segment de la course sont tenus d'utiliser leur propre VTT et de porter un casque (le port du casque sera contrôlé par les commissaires de course). Le tracé de course sera fermé à la circulation. Les participants sont tout-de-même tenus d'être attentifs aux éventuels piétons, cyclistes et autres véhicules qui pourraient se trouver sur le parcours. Cette partie du tracé consiste en un parcours à travers la campagne. Il faudra prêter une attention maximale aux passages sur les passerelles franchissant la rivière et respecter la signalétique. Il est interdit de dépasser les autres participants sur les passerelles susmentionnées.

3.2.1 Vélo

Sont admis les vélos adéquats au parcours qui est principalement tout-terrain (Ex. VTT, Gravel Bike) Est exclus tout vélo munis d'un système de propulsion (Ex. E-Bike, E-VTT).

Aux vélos qui ne respectent pas les normes il sera interdit d'accéder à la zone de passage.

Chaque coureur est tenu à vérifier que son vélo soit en condition de ne pas compromettre sa propre sécurité et celle des autres participants.

3.3 Tracé segment III – Ponte della Torretta – Sasso Corbaro, coureurs

Après la reprise du témoin-relais les coureurs doivent suivre le tracé qui les amènera à passer devant les 3 châteaux.

3.4 Tracé segment IV – Sasso Corsaro – Piazza del Sole, coureurs

Les coureurs doivent être particulièrement prudents sur le tracé. Ils doivent toujours rester sur le trottoir afin de garantir une sécurité optimale. À la fin du parcours, se déroule l'épreuve de tir (voir pt. 4). Le but est de remettre le témoin-relai à l'arrivée (cela ne concerne pas les coureurs individuels).

4 Exercices complémentaires

4.1 Tracé segment I et IV, entraînement aux épreuves

Le jour du concours les participants ont la possibilité de faire un tir ou un lancé d'entraînement. Le matériel nécessaire sera mis à disposition sur place par le comité d'organisation.

4.2 Témoin-relais et pénalités

Le participant transmet le témoin-relai à la personne responsable du poste.

Lancés : Le participant n'a le droit qu'à un seul essai. Quand le participant atteint le but, il reprend le témoin-relai et la course continue. Au cas où le participant manquerait le but, il devra parcourir un tracé supplémentaire avant de reprendre le témoin-relai et ensuite le passer au coureur suivant.

Tirs : il faut atteindre toutes les cinq cibles disponibles. Chaque erreur comptera une pénalisation de 15 secondes.

4.3 Lancés réussis

Sont validés comme réussis :

- Les lancés touchant la cible ou atteignant directement le milieu de la cible.
- Tirs : la cible automatique s'abaisse.

5 Tenue

5.1 Pendant le concours selon catégories

Habits de sports pour toutes les catégories ;

Les chaussures de sport sont autorisées dans toutes les catégories

5.2 Remise des prix

Tenue de sortie pour les formations militaires ainsi que les organisations institutionnelles (Catégorie A et C). Tenue unitaire pour les équipes des catégories restantes.

6 Chronométrage

6.1 Temps total

Le temps sera compté du départ jusqu'à l'arrivée. Pour ce faire, un système de chronométrage électronique et automatique par puce sera utilisé. Le classement est établi sur le temps total. Le comité d'organisation décide du temps maximum.

6.2 Chronométrage du temps sur les postes

Le temps passé sur les postes vaut comme temps de concours.

6.3 Chronométrage des segments du tracé

Le temps est compté à partir du moment du passage du poste de relais.

7 Disqualification

Une équipe sera disqualifiée dans les cas suivants :

- Quand le témoin-relai n'est pas amené au but ;
- S'il y a entorse au règlement.

Les sanctions sont prises par le jury. En cas de litige, le règlement fait foi. La décision du jury est irrévocable.

8 Réclamations

Toute réclamation doit être adressée au jury au maximum 30 minutes après la fin du concours. La décision du jury est irrévocable.

9 Ravitaillement

Le comité d'organisation mettra à disposition de l'eau et des boissons énergisantes au départ et à l'arrivée de la course. Après la remise des prix les participants ainsi que les personnes les accompagnants ayant été annoncées au préalable sur le formulaire d'inscription seront conviées à un apéritif par le comité d'organisation. Le comité d'organisation se charge d'organiser le repas de midi pour les collaborateurs du concours ainsi que pour toutes les équipes annoncées et payantes.

10 Service sanitaire

Le service sanitaire est assuré tout au long du parcours par un dispositif de radios ainsi que par la présence de médecins et de personnel qualifié. Dans tous les cas, les accidents doivent être annoncés au directeur de course avant la fin du concours. L'annonce doit contenir les informations suivantes : Nom, Prénom, Adresse, Date de naissance de l'accidenté(e) ainsi qu'une courte description de l'accident.

11 Assurances

Les participants qui sont toujours actifs au sein de l'armée sont couverts par l'assurance militaire. Les participants ne remplissant pas ces conditions doivent s'assurer à titre privé. Les habits ainsi que les équipements personnels ne sont pas couverts par l'assurance. Tous les collaborateurs ainsi que toutes les infrastructures utilisées durant le concours sont assurés par une assurance contractée par le comité d'organisation.

12 Inscriptions

Les frais d'inscription sont fixés par le comité d'organisation. L'apéritif de fin de concours est inclus dans les frais d'inscription. Les repas ainsi que d'éventuels logements ne sont pas inclus dans les frais d'inscription. L'inscription et le paiement doivent être transmis dans les délais fixés par le comité d'organisation.

13 Photos et enregistrements vidéo

Des photos et des vidéos sont prises pendant la manifestation, elles sont la propriété du Military Cross. Elles peuvent être publiées sur le site Internet, les médias sociaux ou les être publiées dans d'autres publications.

Le participant autorise à être photographié ou filmé ainsi que la publication sur le site Internet, sur les médias sociaux ou sur d'autres produits imprimés du Military Cross.

Les photos ou vidéos pourraient également être utilisées comme publicité pour la Croix militaire ou par les médias d'information.

Le participant a le droit d'exiger que ses photos ou enregistrements ne soient pas publiés. Il doit en informer le comité du Military Cross.

14 Confidentialité et autorisation de traitement des données

La collecte et le traitement des données sont effectués par le comité du Military Cross et l'entreprise de chronométrage.

En s'inscrivant, le participant autorise l'organisation à utiliser son nom, prénom, de communiquer sa date de naissance, son numéro de dossard, ses temps de course et son classement pendant la course. Cette autorisation est également valable pour la publication des données aussi bien sur Internet ainsi que dans les différents médias

(médias sociaux, journaux, télévision, télétexte et les annonces du speaker de la manifestation).

15 Autres points

Le règlement est traduit en Italien, Allemand, Français et Anglais. En cas de litige, la version italienne du texte fait foi.